



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 91724

## Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la mise en place du compte pénibilité qui est entré en application pour le facteur risque « gestes répétitifs » au premier janvier 2015. Dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, la production d'endives est conséquente et permet à de nombreuses familles d'en vivre. Ce métier est constitué essentiellement de main d'œuvre et est donc concerné par le compte pénibilité. Face à l'action syndicale du 3 septembre 2015, M. le Premier ministre, avait annoncé « qu'aucune mesure nationale allant au-delà des obligations communautaires ne sera prise d'ici là par le Gouvernement ». Aujourd'hui, ce compte pénibilité pénalise la compétitivité des entreprises. Il lui demande donc si elle compte appliquer cette pause au compte pénibilité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Gest](#)

**Circonscription :** Somme (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91724

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 décembre 2015](#), page 9842

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)